

DISCOURS D'ACCUEIL DE MARCEL RUBY  
PRESIDENT DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DU RADICALISME

SOUVENIRS POUR UN HOMMAGE

©PARTI RADICAL DE LA REGION ILE DE FRANCE

---

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Depuis onze ans, la SOCIETE D'HISTOIRE DU RADICALISME s'attache à analyser objectivement, scientifiquement, et à faire connaître LE RADICALISME, cette doctrine politique qui veut être aussi une philosophie politique et un idéal moral - au moyen de conférences mensuelles, de colloques, de publications, etc. Car pendant longtemps les radicaux ont joué un rôle déterminant dans la vie politique française: et il importe de le préciser.

En outre, les radicaux d'aujourd'hui attachent du prix à la connaissance de leurs racines.

Notre Société a donc été amenée à étudier et à faire étudier, notamment par des universitaires, la vie et l'action des personnalités marquantes du Radicalisme. Depuis longtemps, nous souhaitons qu'une de ces études soit consacrée au Président Gaston MONNERVILLE.

Je remercie M.DELIVET de l'avoir rendu possible.

Je remercie la "Société des Amis du Président Gaston MONNERVILLE" qui a bien voulu s'associer à cette entreprise, et tout particulièrement son éminent Président M. Roger LISE, sénateur de la Martinique et son très distingué et très courtois

Secrétaire Général M. MARTIAL, par ailleurs Directeur du Service de la Bibliothèque et des Archives du Sénat. C'est grâce à eux que nous nous retrouvons aujourd'hui au Sénat, seul cadre convenant à une telle conférence.

Je salue les Parlementaires et les très nombreuses personnalités qui se sont joints à nous, parce qu'eux aussi ont connu et estimé le Président Gaston MONNERVILLE.

...Moi je me souviens... avec nostalgie...

- Je me souviens de ma première rencontre avec Gaston MONNERVILLE. C'était au Congrès de Vichy. Vous savez "...forfaiture"... Jeune militant radical, je suis allé sur-le-champ exprimer mon admiration pour son courage civique à cet important et impressionnant personnage de la République.
- Je me souviens, avec émotion, de l'amitié protectrice qu'il m'avait toujours montrée depuis, de ses encouragements quand j'ai entrepris d'écrire la biographie du "jeune turc" Jean ZAY, ou des ouvrages sur la guerre et la Résistance (à laquelle nous avons participé tous les deux).
- Je me souviens de nos longues discussions sur le Radicalisme, sur ses racines, ses batailles, son avenir, ce Radicalisme qui devait être, selon lui, le pilier d'une République à laquelle il avait voué un attachement et une fidélité inébranlables.
- Je me souviens de ses merveilleuses conférences dans des sociétés de pensée, ou bien quand il venait parler dans ma bonne ville de Lyon, reçu par le sénateur Auguste PINTON.

- Je me souviens-car j'étais avec lui, derrière lui-de son combat permanent pour les droits de l'Homme et contre le racisme (jusqu'au bout, chaque année, par exemple, je le retrouvais au Panthéon pour l'hommage à Félix EBOUE).
- Je me souviens de son intelligence lumineuse, de son talent d'orateur, de sa science de juriste, de son courage, oui, surtout de son courage - et aussi de ses qualités profondément humaines... Au fil des années s'est renforcée l'admiration et la déférente affection que j'éprouvais pour lui...

Il fallait une personnalité particulièrement éminente pour évoquer "le destin exceptionnel" de Gaston MONNERVILLE.M. le sénateur Pierre-Christian TAITTINGER a accepté cette mission: au nom de la Société d'Histoire du Radicalisme, je lui exprime ma très vive reconnaissance...

reconnaissance d'autant plus grande qu'il a du sacrifier tout un après-midi de la campagne électorale en cours, où sa présence est indispensable puisque, comme vous le savez, il a de très importantes responsabilités politiques,

- et qu'il a été le Président du Conseil Municipal de Paris avant la réforme, réforme dont il a été largement l'artisan,
- qu'il est le Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris,
- qu'il est sénateur de Paris depuis 1968,
- qu'il a été Vice-Président du Sénat pendant très longtemps,
- et qu'il a été plusieurs fois Ministre.

Qui pouvait mieux parler de l'ancien Président du Sénat que celui qui a été le Vice-Président du Sénat pendant près de deux décennies ?

C'est donc avec un intérêt tout particulier que nous attendons tous cette conférence, qui sera peut-être aussi un hommage à Gaston MONNERVILLE, à cet humaniste, à cet homme de courage et de cœur, à ce démocrate intransigeant qui a si bien incarné la République dans ce qu'elle a de plus noble, de plus grand.

Merci, Monsieur le Ministre, Vous avez la parole...

CONFERENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER  
ANCIEN MINISTRE  
SENATEUR DE PARIS

LE 18 MARS 1993  
AU SENAT  
DEVANT LA SOCIETE D'HISTOIRE DU RADICALISME

"GASTON MONNERVILLE

OU L'HISTOIRE D'UN DESTIN EXCEPTIONNEL"

---

Il y a quelque seize mois, le Président MONNERVILLE nous quittait ; il s'éteignait dans le calme et la sérénité, comme il avait vécu. La mort de celui qui avait été le deuxième personnage de l'Etat, Député pendant 14 ans, Sénateur pendant 28 années, de celui qui, dans des heures difficiles avait su dire le droit et conserver la raison, le départ d'un homme qui, toute sa vie, aura servi la République, passera inaperçu. Les médias se contentèrent d'annoncer la nouvelle. Leur

silence volontaire entendait peut-être refermer définitivement une page d'histoire, eux qui s'octroient ce terrible pouvoir de l'oubli.

Alors j'ai pensé qu'il était important d'évoquer la vie d'un homme qui a su rester fidèle tout au long de son existence à ses idées, à son pays, au Sénat, à ses amis, à sa robe d'Avocat.

Que les mots humbles et simples deviennent merveilleux et forts quand ils servent à décrire un Homme, une Vie, dans la vérité des faits ! Telles les couleurs qui, surgies d'un tube, prennent naturellement sur la palette la puissance et la richesse dont le tableau aura besoin.

Que ce temps de mémoire soit celui d'un regard, d'un voyage fidèle au long d'une vie ! Je n'aurai pas la prétention d'apprendre à ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, qui était le Président Gaston MONNERVILLE. Ma seule ambition sera tournée vers ceux qui découvriront la sécheresse d'un dictionnaire, cette "Pierre tombale du Souvenir" et les quelques lignes qui entendent résumer la course humaine du défenseur des Institutions, du défenseur des Droits de l'Homme.

Un jour viendra où l'Histoire ne sera pas le roman de ce qui a été, où le mensonge officiel sert mieux que la vérité, mais constatera des événements, des circonstances, des traits de caractère, les analysera, les rapprochera et en marquera le lien, comme l'écrivait, il y a cent ans, un historien plein d'espoir. Ce temps viendra où la légende s'effacera devant la vérité. Oui, que ces lignes soient une contribution à l'Histoire, dont un grand peuple ne saurait se passer !

La première image qui marque le temps du souvenir, ce miroir plein de tendresse, est celle d'une maison coloniale en bois, à Cayenne, entourée d'un petit jardin qu'un jeune garçon cultive, de la place des Amandiers, près de la mer, où les parents promènent leurs cinq enfants, et de la vue sur ce rocher perdu, qui dissimule les bateaux en route vers la métropole.

Après son frère aîné, le jeune Gaston, en 1912, fort d'une bourse obtenue brillamment, devait prendre la mer pour rejoindre Toulouse où l'attendait un lycée métropolitain : il avait 15 ans.

Sur le bateau à vapeur, le Saint-Domingue, qui l'emporte, l'enfant ne peut dormir : "les vents alizés tièdes, la phosphorescence de la Mer, les îles magnifiques, Sainte Lucie et les autres, entourées de coraux" ; "la mer des Antilles avait la couleur d'un cristal vert, elle était si transparente que je pouvais suivre des yeux les courants, les poissons". Pour un garçon de 15 ans, nourri de Jules Vernes, d'Alexandre Dumas, quelle ivresse !

Il passe la dernière nuit avant l'arrivée, sur le pont, enveloppé dans le pardessus paternel à guetter les côtes françaises, l'entrée du port de Saint-Nazaire.

Après des études plutôt littéraires, qu'une licence de Lettres et un doctorat de Droit souligneront -ses professeurs s'appelaient Achille MESTRE et AURIUO dont les ouvrages ont formé plusieurs générations-Gaston MONNERVILLE envisage la Magistrature. Un poste l'attend à Saint-Louis du Sénégal. Mais son père, avant de mourir, avait prononcé cette phrase : "Aucun de mes fils ne sera fonctionnaire". Son père, Martiniquais très passionné, fonctionnaire des Domaines, n'avait jamais oublié son renvoi de l'Administration, en 1910, pour avoir refusé au Gouverneur de voter pour le candidat du pouvoir.

Alors, sur les conseils de son frère -le médecin-, il décide de devenir avocat. Inscrit à Toulouse, jeune marié, ses plaidoiries intéressent. En 1921, il est Secrétaire de la Conférence. A la rentrée solennelle, il prononce un discours remarqué sur "la critique et le droit de réponse". On lui conseille de tenter sa chance à Paris. Gaston MONNERVILLE n'hésite pas et il rejoint la Capitale.

Et ce sera la fabuleuse découverte du Palais de Justice dont il cherche l'emplacement sur un plan. Il est tout de suite frappé par le nombre des avocats, l'agitation des couloirs, ce bourdonnement de la Salle des Pas Perdus, le

foisonnement des audiences quotidiennes ! Il est fasciné par cette première rencontre, par la vitalité du Barreau parisien.

On lui conseille de chercher un patron. Un de ses amis toulousains l'informe d'un bruit : César CAMPINCHI cherche un collaborateur. L'avocat dont on parle est le protégé d'Henri Robert. MONNERVILLE n'hésite pas, il aborde Campinchi. Le dialogue est simple : "Maître, je cherche un patron, qui connaissez-vous ?" Me CAMPINCHI éclate de rire : "Vous ne manquez pas d'audace ! Venez me voir à cinq heures". L'entretien durera une heure et demie. On ne parle pas de Droit, mais Littérature et Philosophie.

Ainsi commencera une collaboration de dix années et une amitié qui durera une vie. En 1923, il est reçu au concours des Secrétaires de la Conférence. En 1927, il est élu Président de l'Union des Jeunes Avocats.

Le 20 mars 1931, devant la Cour d'Assises de Nantes, le destin lui a donné rendez-vous ; le destin, cette porte, chère à Graham GREEN, qui s'ouvre et laisse entrer l'avenir ; il plaide l'affaire GALMOT. L'homme mûr n'oubliera jamais le souvenir de ces journées d'audience, cette plaidoirie dans laquelle il se livre totalement, cette Force, qui le soutient et impose le Talent.

Jean GALMOT, un personnage surprenant : homme d'affaires, aventurier, tenté par la politique, écarté sans doute par un Gouverneur trop zélé. Aimé par la population, Galmot meurt le 9 août 1928 après d'étranges élections législatives. Disparition soudaine, mystérieuse ? Pour les habitants de Cayenne, il a été assassiné. La révolte éclate. Des milliers de gens manifestent : on pille, on tue, on incendie. Une centaine d'émeutiers seront arrêtés, 45 d'entre eux transférés à Nantes, 14 envoyés devant la Cour d'Assises.

Gaston MONNERVILLE essaie d'expliquer aux jurés la vie, la condition des Guyanais. Il évoque les Droits de l'Homme bafoués, le respect de la liberté des populations coloniales. Il pose le problème de la responsabilité de la Métropole. Il arrache un acquittement général. Une page s'est brutalement tournée. Toute sa vie s'est jouée dans cette salle d'Assises, devant ces quatorze Guyanais, dont certains étaient ses camarades d'école. "Acquitter, avait-il dit aux jurés, c'est montrer à vos frères guyanais le vrai visage de la France, la France généreuse et compréhensive, la France éprise d'idéal, la France de Justice et de paix".

Désormais, la politique l'attend.

Quelque temps auparavant, César CAMPINCHI et Gaston MONNERVILLE, un soir, s'étaient fait le même serment : "La Politique, jamais !" Ils seront élus le même jour, en 1932, l'un par la Corse, l'autre en Guyane. En 1935, Gaston MONNERVILLE deviendra Maire de Cayenne, sera réélu en 1936, soutenu par une seule ambition, lutter contre les abus d'un régime colonial, et par une volonté farouche, améliorer le niveau de vie des habitants. Membre du Parti Radical, il entre au Gouvernement comme Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, travaillant successivement avec deux Ministres qui ont marqué la Troisième République : Marius MOUTET et Théodore STEG.

En 1939, la France s'engage dans la Guerre. Les parlementaires, âgés de plus de 40 ans, sont dispensés des obligations militaires. Gaston MONNERVILLE prend l'initiative d'une proposition de loi autorisant les engagements volontaires, ce qui lui permettra de revêtir l'uniforme.

Il assistera, avec un grand chagrin, à la déroute et à l'effondrement de l'Armée Française pendant ces mois de mai et de juin 1940 où les scènes d'abandon et de lâcheté n'effaceront jamais les actes héroïques.

Un jour viendra où, là aussi, l'Histoire dira la vérité et rendra ainsi hommage aux 120.000 hommes qui sont morts, la rage au coeur, en refusant la suprématie de l'Armée allemande ; un jour où l'on évoquera ces combats désespérés pour l'Honneur, cette mystérieuse cause que l'on trouve souvent dans un fêtu.

Gaston MONNERVILLE est embarqué à bord du "Provence". Il se trouvera à Mers El Kébir le 3 juillet 1940, en ces heures si douloureuses pour l'Histoire commune de la France et de la Grande-Bretagne, où le doute et l'incompréhension provoquèrent la mort absurde de centaines de marins.

Démobilisé en 1940, il entre dans la Résistance, avec cette unique détermination "de ne pas subir" qui sera celle du Maréchal de LATTRE de TASSIGNY. Il appartient au mouvement "Combat". Il sera le Commandant Saint-Just dans les Maquis d'Auvergne. La Légion d'Honneur, la Croix de Guerre, la Rosette de la Résistance seront pour lui, qui ne croit pas aux petites vanités de la gloire, le rappel de ces heures sombres.

En 1944, il est appelé à siéger à l'Assemblée Consultative. Le Général de GAULLE le charge de préparer le futur statut politique de l'Outre-Mer. Il fera adopter la création du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer, inspiré du Fonds Colonial Britannique, et siègera aux deux Assemblées Constituantes.

En 1946, il est élu au Conseil de la République dont il sera Vice-Président et ensuite Président en 1947, après la mort de CHAMPETIER de RIBES.

Le 21 mars 1947, dans son discours d'installation, il affirme la ligne de conduite qu'il suivra pendant toutes ces années : "Ne pas être un homme de parti, mais un arbitre impartial entre les partis". Il entend surtout défendre les droits reconnus à la deuxième assemblée par la nouvelle Constitution.

En 1948, va débiter cette grande aventure qui l'unira au département du Lot. Ils étaient faits sans doute l'un pour l'autre : il faut bien l'admettre. Le Président Henri QUEILLE, le premier, l'avait compris.

En novembre 1948, les Grands Electeurs l'élisent Sénateur du Lot. Il en deviendra le Président du Conseil Général de 1951 à 1970. Maire de SaintCéré de 1964 à 1971. Trois qualités expliqueront ce choix mutuel. Son talent oratoire, qui touchera des hommes et des femmes qui apprécient l'éloquence ; ses convictions radicales, qui correspondent à une sensibilité répandue dans le département, une forte personnalité, une gentillesse et cette attention à l'égard de tous.

Il faudrait l'accent rocailleux d'un Maurice FAURE, les tables accueillantes où le Vin de Cahors, qui hume la violette, et le cassoulet sont associés à un certain art de vivre, pour raconter ces jours.

Son intelligence, sa compétence, son travail, son efficacité vont lui permettre de s'imposer, même à ses adversaires, et de se faire réélire, lui qui venait d'Outre-Mer, par une population tellement enracinée dans notre sol. En politique, il n'existe pas de miracle, quelquefois des coups de foudre, mais surtout les résultats d'une lente et progressive compréhension, qui se traduit par un attachement sincère.

Alors, commence le moment privilégié qui domine sa vie : cette extraordinaire complicité qui va l'unir au Sénat. Oui, j'hésite à employer cette expression, comment appeler autrement la passion qu'il aura pour cette Institution où, pendant plus de vingt ans, se déroulera son existence et à qui il donnera tant ?

Tout de suite, il va imposer un style de Présidence. Il donne l'exemple d'une sobriété précise et nette. Il connaîtra pourtant des séances difficiles, il aura à supporter la violence d'un Parti Communiste, qui se veut dominateur et se sent porté par tous les vents mauvais de l'après-guerre. Il tient tête avec fermeté et courtoisie. Un jour, dans l'Hémicycle, il casse la règle, seule arme dont dispose le Président avec le Règlement pour ramener au calme le Conseil de la République. Mais sa rigueur et son impartialité lui permettent d'être respecté de tous. Sa principale préoccupation est d'assurer la qualité du débat.

Pendant ces années de la IVème République, où le Sénat se trouve encore en demi-teinte, il va s'efforcer de lui redonner un rôle important dans la vie parlementaire. Il remettra en pratique certaines procédures, le recours aux questions orales. Conseillant au Gouvernement de modifier un projet initial, pour tenir compte des réserves émises par le Conseil de la République, il restaurera ainsi l'habitude de la navette.

Ses efforts seront reconnus par la Constitution en 1958, qui redonnera une place plus essentielle dans nos Institutions au Sénat, même si l'Assemblée Nationale garde toujours le droit de statuer en dernier ressort si le Gouvernement le lui demande.

1958 : l'année difficile qui verra la fin de la IVème République, incapable d'assurer une autorité en Algérie, incapable de maintenir l'ordre, incapable de négocier la Paix. La IVème République, qui aura accompli un travail remarquable de reconstruction et de modernisation de notre Pays, n'aura pas pu imposer un Exécutif fort que les circonstances commandaient. Comment à la fois réparer les dommages de la Guerre, transformer notre économie, trouver la juste réponse à la nécessaire évolution de nos colonies, sans pouvoir réel, dans l'obligation permanente de dégager des majorités secouées par les conflits internes et des ambitions mesquines ?

Quand le Président de la République, René COTY, dont l'analyse eut l'immense mérite de la lucidité, décide d'appeler le Général de GAULLE, Gaston MONNERVILLE jouera un rôle majeur.

La rencontre de nuit au Château de Saint-Cloud se révélera décisive et évitera ainsi sans doute le prolongement d'un chaos, et facilitera le rassemblement des Français. Pendant ces journées, seuls la raison d'Etat, le souci de l'intérêt général, guideront la démarche du Président du Conseil de la République.

Avec la Constitution de la Vème République, qu'il approuve, il retrouve cette formule de Jules FERRY : "la véritable forme du Gouvernement parlementaire, ce n'est pas un conflit de pouvoirs, c'est l'harmonie, l'harmonie qui laisse à chacun son rôle, mais tout son rôle". Il croit à l'exigence d'un dialogue entre les deux Chambres du Parlement. Il aime répéter : "les bons textes sont fruits du temps et de l'échange".

L'entente entre le Président du Sénat restauré et le Président de la République sera sans faille quand commence l'année 1962, car elle repose sur le respect de principes et sur une lecture identique des Institutions. Là aussi, l'Histoire s'interrogera avec l'indispensable recul qui facilite la sérénité.

En 1958, les Français ont adopté une Constitution équilibrée qui leur convient parfaitement. Une Constitution qui n'a pas été faite pour un homme, comme certains avec légèreté l'affirment, mais en tenant compte des réalités profondes de notre Peuple, de ses faiblesses, de ses peurs, mais aussi de sa générosité.

En 1962, poussé par les circonstances -une guerre d'Algérie qui se termine difficilement, un pays saisi par le doute-, le Chef de l'Etat décide de confier au suffrage universel direct l'élection du Président de la République. Entre Charles de GAULLE et Gaston MONNERVILLE, va surgir l'incompréhension, puis un désaccord profond.

Les raisons de cette rupture reposent sur deux analyses opposées : le Général de GAULLE se sentait menacé dans sa légitimité ; il n'était pas sûr du collège électoral restreint qui l'a pourtant facilement élu en 1958 ; il redoutait la coalition des grands électeurs contre sa personne.

Seul le suffrage universel, l'arbitrage populaire suprême, peut lui assurer la victoire, en lui donnant cette légitimité incontestable. Qu'importe pour lui le strict droit, la force de la loi ! Il veut un référendum qui, seul, pourra affirmer son Pouvoir, et apporter la réponse à une question de confiance, qu'il veut poser au Pays. Jamais, à cet instant, n'a-t-il autant lié la France et sa personne.

Le Président MONNERVILLE est avant tout un juriste scrupuleux. La loi n'a que des serviteurs, elle n'a pas de maître. Pour lui, la règle fondamentale s'impose à tous. Nous vivons dans un Etat de Droit, si puissant soit le Chef de l'Etat, il est avant tout le garant des Institutions. Ici se situe la querelle sur l'article 11 de la Constitution. Les deux hommes l'interprètent différemment et, derrière cette interprétation, se dessinent deux conceptions différentes de l'exercice du Pouvoir.

Pour le Président du Sénat, l'article 11 ne peut servir à réviser la Constitution. Seul l'article 89 le permet. Les juristes, la majorité du monde politique partagent cette opinion. Il s'opposera donc à ce qu'il estime être un artifice injustifiable, à une procédure de révision inconstitutionnelle.

Le Général de GAULLE, sûr de l'utilité de sa décision, ne s'arrête pas à ce problème de Droit. Il veut sa réforme. Il demande au peuple de la lui donner. L'article 11 constitue un moyen pratique et commode.

Pour Gaston MONNERVILLE, il n'y a plus de République lorsque le Pouvoir ne s'impose plus à lui-même le respect de la loi.

Les échanges sont vifs, les mots deviennent durs. Le Général de GAULLE déclare à la télévision : "J'ai le droit". MONNERVILLE lui répond : "Non, Monsieur le Président de la République, vous n'avez pas le droit, vous le prenez". Alors se situe l'épisode du banquet radical de Vichy : Gaston MONNERVILLE parle de "forfaiture". Entre les deux hommes, la rupture est consommée. Le jugement de MONNERVILLE s'adressait-il au Chef de l'Etat ? au Premier Ministre ? Qu'importe, il avait été prononcé !

De GAULLE, qui ne connaît pas l'indulgence et ne pratique pas la rémission quand sa conception de l'Etat est en jeu, ne l'oubliera jamais. Le Président du Sénat aura droit, après la victoire du "oui" par 13.151.000 contre 7.975.000 "non", à tous les affronts, infligés également à la Haute Assemblée qui aura soutenu son Président. Il les supportera sans qu'on puisse déceler la moindre haine ni amertume. Il a fait son devoir, qu'importe les conséquences !

Jamais la phrase cruelle d'Albert CAMUS n'avait eu autant de force : "Voici venu le temps des discriminations, de l'orgueil et du mépris".

Il est impossible, encore aujourd'hui, d'arbitrer posément. Les Français, depuis 1962, ont montré leur attachement au choix personnel du Chef de l'Etat. La recherche d'une vérité paraît dépassée et, pourtant, chaque tentative identique d'un Président de la République entraînera la même interrogation. Il n'est même pas sûr qu'un Président de la République, ayant condamné intellectuellement la démarche du Général de GAULLE, ne soit pas tenté un jour d'utiliser la même procédure, fort d'une tradition coutumière, dont raffolent l'opinion publique et certains Hommes de Droit.

La question lancinante restera posée : comment se fait-il qu'une procédure inconstitutionnelle puisse aboutir à introduire dans la Constitution des dispositions reconnues par tous comme intégrées au droit positif ?

MONNERVILLE, sous le poids de ces attaques injustes, excessives, sera stoïque, sans rancune. Il a fait son devoir, qu'importe les conséquences ! Il se rappelle alors le mot d'un homme qu'il admire, Georges CLEMENCEAU : "c'est une force de n'attendre rien que de soi".

Jusqu'en 1968, il restera Président de la Haute Assemblée, marquant encore davantage son rôle de défenseur des Droits de l'Homme. Sur son bureau, la statue de Victor SCHOELCHER, ce Député qui prépara, en 1848, le décret d'abolition de l'esclavage dans nos colonies, leur accordant les droits de libre citoyen, constitue un symbole et inspire son action. SCHOELCHER, pour lui, c'est avant tout une conscience. Sur son pupitre de Sénateur, reste apposée une médaille à l'effigie de Schoelcher. Chaque année, il reviendra en pèlerinage au Panthéon, au temps des Anniversaires, retrouver Félix EBOUÉ, GRÉGOIRE et SCHOELCHER.

En 1971, il rapportera, devant le Sénat, la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En décembre 1972, il insiste pour que le Gouvernement dépose le projet de loi de ratification de la Convention des Droits de l'Homme. Chaque semaine, il siège au Conseil Constitutionnel où son successeur, Alain POHER, l'a nommé.

Mais son dernier grand combat aura été en 1969 pour s'opposer au projet de réforme du Sénat. Projet étrange qui ne correspondait pas à la réalité de nos Institutions, à la pratique parlementaire, à l'équilibre de nos rapports sociaux, vision prophétique estiment les uns, ou anachronique répondent les autres, ce projet qui entraînera le départ du Général de GAULLE.

Oui, quelle étrange Haute Assemblée ; un Sénat transformé en Assemblée consultative, avec des membres nommés. Il a quitté la Présidence du Sénat pour être libre, il partira au combat. Durant six mois, il sera présent.

Il dénonce le projet à Cergy, Paris, Clichy, Lyon, Antony, Chartres, Marseille, Limoges, Orléans, Amiens, Montpellier, Toulon, Saint-Brieuc, Castres, Mazamet, Saint-Céré, Bretenoux, Belfort, Dijon, Tarbes, Figeac, Sousceyrac, Toulouse,

Agen, Gourdon : le "NON" l'emporte le 27 avril 1969. Ainsi se terminent sept années de lutte incessante, pour le parlementarisme, le bicamérisme, l'Etat de droit. Il le condamne à la télévision devant le peuple étonné et sidéré.

Alors, pour le Président MONNERVILLE, viennent les jours de la retraite, l'âge des mémoires, de la plume, de la réflexion. Cet instant où l'on fournit pour les historiens de demain des éclairages, des précisions, des nuances indispensables, qui facilitent leur compréhension et leurs jugements. Est venu également le temps de se répéter le mot de CLEMENCEAU : "J'ai fait de mon mieux, à d'autres la suite du labeur".

Son ultime message est beau et simple. Il porte sur l'Europe : "La nouvelle Europe, écrit-il, ne sera pas abstraite, ni purement doctrinale, elle sera réaliste, et partout vivante".

Les nations occidentales sont contraintes de la construire ainsi, sous peine de subir l'irréparable destin des civilisations disparues.

Dans cette oeuvre, la France a un rôle important à remplir, celui de rechercher les solutions de rapprochement entre les peuples, de faire prévaloir l'esprit de conciliation, sur les abus de la force, de la mystique des fanatismes.

Si PÉGUY dit vrai, si la mission de la France c'est de propager des libertés, qu'elle n'hésite pas à affirmer clairement ses buts, à clamer ce qu'elle tient pour la vérité. La vérité ne s'accommode pas de l'ombre, ni du flou. C'est une pierre dure aux arêtes vives tranchantes, dont le climat est la lumière".

Une fin de vie tranquille d'un Homme serein, fréquentant régulièrement la Bibliothèque du Sénat, aimant se promener dans les couloirs, bavarder, plein d'indulgence teintée toujours d'humour, merveilleusement amical avec les plus jeunes. J'aime évoquer nos rencontres du soir, la sortie d'un vieux chien étant le prétexte pour lui qui aimait la marche, à ces promenades vespérales.

Mais je m'en voudrais d'oublier, derrière le Parlementaire, le Juriste, l'Homme de Culture, l'Ecrivain qui, à Toulouse, avait découvert sur les bancs du lycée, la passion de la littérature et des auteurs à qui il restera toujours fidèle :

CORNEILLE, RACINE, MOLIÈRE, Victor HUGO, BALZAC, FLAUBERT, MAUPASSANT, ALAIN, Paul VALÉRY, André GIDE ; mais aussi, Alexandre DUMAS et POUCHKINE,

qui seront tout au long de son existence des amis lus et relus, les rencontres d'un homme honnête.

Il appréciait également la musique. Son goût pour BEETHOVEN, BACH, MOZART ne l'empêchait pas d'écouter avec ravissement DEBUSSY, Darius MILHAUD, RAVEL, BERLIOZ et WAGNER. Ce mélomane s'exprimait aussi en jouant de la flûte.

Il avait également découvert la peinture. Là aussi, son éclectisme était grand. Il retrouvait des souvenirs de jeunesse, des paysages gravés dans son coeur, qu'il aimait traduire sur une toile.

On reste fasciné par l'intérêt qu'il portait à de multiples activités, par sa curiosité toujours en éveil, contrairement à tant d'hommes qui, happés par la vie quotidienne ou par leurs ambitions, traversent une existence sans avoir vu, sans doute, l'essentiel.

Quand viendra le temps de passer la rive, le Président MONNERVILLE est prêt : il ne redoute pas la mort ; elle reste notre rendez-vous, le terme d'une vie. Il sait que les morts vivent, tant qu'il existe des vivants pour penser à eux. Là réside le devoir des nouvelles générations. Savoir retenir les leçons qui nous ont été données, suivre les exemples proposés par ceux qui nous accompagnent sur notre route quotidienne, compagnons paisibles et sûrs qui nous permettent d'accepter plus facilement, certains soirs, d'être des Hommes.

Tel aura été sans doute son vrai visage, celui d'un Homme attachant, sincère, respectueux des autres, que nous pouvons évoquer sans crainte de nous tromper.



Dans un monde où l'image médiatique nous révèle surtout les fausses valeurs, les apparences, les trompe-l'oeil et nous imposent l'écume et le dérisoire, qu'il est rassurant de savoir qu'il existe des hommes comme Gaston MONNERVILLE !

Parti Radical Région IDF